

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00441

Numéro SIREN : 503 586 950

Nom ou dénomination : A2J EXPERTS ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2023 sous le numéro de dépôt A2023/009016

A2J EXPERTS ASSOCIES

Société à responsabilité limitée au capital de 181 382,24 euros

Siège social : 28 rue du Docteur Koh

Domaine du Bois des Pins

66000 PERPIGNAN

RCS : 503 586 950 PERPIGNAN

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société A2J EXPERTS ASSOCIES société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

dressé en application des dispositions
des articles 224-3 et 223-43 du Code de Commerce

SAS B2 AUDIT

Société de Commissariat aux comptes,
membre de la compagnie régionale de RIOM
15 avenue des Frères Montgolfier 63170 AUBIÈRE
RCS Clermont-Fd : 881 698 849 00018

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés, en date du 1^{er} décembre 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les documents comptables qui nous ont été communiqués décrivent une activité bénéficiaire. Les méthodes retenues pour enregistrer la comptabilité de votre société respectent les règles de prudence. La situation arrêtée au 30 juin 2023 traduit une situation nette positive.

À ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, notamment au titre du Covid-19, survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêt des comptes, qui nécessiterait un traitement comptable.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice et de la situation, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social ;
- à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'existe pas d'avantage particulier stipulé dans les statuts.

Aubière le 6 décembre 2023

SAS B2 AUDIT
Représentée par Jérôme BEDOS
Commissaire aux comptes et à la transformation

SAS B2 AUDIT
15 Avenue des Freres Montgolfier
63170 AUBIERE
☎ : 04 73 26 01 91
SIRET : 881 698 849 00018